



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 octobre 2009 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice

Secrétaire de Séance : André PLAISANTIN

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1. Travaux & Environnement :

Assainissement Avenue de Franche Comté :

André Plaisantin informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général du Jura a bien réceptionné le dossier Assainissement et Eau potable de la commune de Moirans-en-Montagne. Pour la tranche 2010, correspondant à l'Avenue de Franche Comté, l'appel d'offres doit être lancé dans les meilleurs délais, pour un financement de cette 1^{ère} tranche de travaux en 2010.

Avenue de Saint-Claude – Réfection de l'enrobé :

Les travaux de réfection de l'enrobé sont programmés par la SA Routière autour du 10 novembre 2009. Il convient de préciser que ces travaux porteront sur la partie située entre les Ets Valobois et le transformateur EDF. Un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Général en date du 21 septembre, sollicitant la possibilité de refaire l'enrobé jusqu'à la sortie du bourg. Plusieurs échanges se sont tenus avec le Conseil Général du Jura à ce sujet. Il semblerait que cette requête pose quelques difficultés au Conseil Général du Jura.

Par ailleurs, en attendant la poursuite des travaux Avenue de Saint-Claude entre les Ets Valobois et la route des Crozets (pose de bordures, plantations etc.), un marquage au sol identifiant la chaussée sera réalisé par les Services Techniques communaux.

Enfin, la vitesse sera limitée à 50 km/h depuis l'entrée d'agglomération.

TIC – Haut débit et télévision numérique :

André Plaisantin a participé à une réunion le 8 octobre à Besançon, de sensibilisation et de formation des acteurs publics sur l'aménagement numérique des territoires, organisée par la Préfecture de Région (SGAR) et la DIACT. Cette réunion a permis de présenter l'état d'avancement par département des projets de couverture du territoire en réseaux de communications électroniques, de services numériques etc.

Jean-Claude Servillat, Conseiller Général du Jura chargé des TIC, a présenté les travaux réalisés par le département du Jura (pose d'un back bone de fibre optique et points Wimax). L'objectif à terme est d'équiper les ménages en fibre optique, haut débit. Ces grands programmes permettent d'augmenter les débits pour les utilisateurs, particuliers et industriels.

Concernant la commune de Moirans-en-Montagne, l'accès au haut débit (1 à 4 mégas) est possible par des lignes DSL (symétrique ou assymétrique). Le coût de l'abonnement mensuel varie entre 25 € et 35 € pour l'ADSL et 150 € à 165 € pour la SDSL, selon le fournisseur d'accès. Le très haut débit (10 à 100 mégas) est accessible par la fibre optique. Ce type d'abonnement intéressera surtout les entreprises ayant des besoins importants en débit. Le coût d'un tel abonnement varie entre 1000 et 5000 € par mois. Enfin, les zones blanches peuvent être desservies par des liaisons hertziennes (Wimax).

Le réseau de fibre optique et de Wimax déployé par le Conseil Général a permis d'ouvrir à la concurrence les accès haut débit et très haut débit. En effet, le noyau de raccordement des abonnés (centrale téléphonique) de France Telecom a été dégroupé par le concessionnaire Connectic 39, ce qui permet à d'autres fournisseurs d'accès d'être en mesure de proposer des solutions haut et très haut débit aux usagers.

Enfin, André Plaisantin présente l'état d'avancement du déploiement de la télévision numérique à Moirans-en-Montagne. Il convient de rappeler que Moirans-en-Montagne est bien éligible à la TNT et que le système analogique sera supprimé à l'automne 2010, puis en 2011 pour les accès par satellite. Dans ce contexte, les opérateurs potentiels (TDF, ITAS) ont pris contact avec la commune, afin d'être en mesure de proposer des solutions dès 2010. André Plaisantin informe les membres de la commission que les propositions des différents opérateurs sont actuellement à l'étude, l'objectif étant de retenir la solution la plus intéressante pour Moirans.

Hôtel de ville – Dossier patrimoine :

André Plaisantin rappelle que le dossier porte sur 3 volets : la charpente, le bois-debout et l'ascenseur. André Cesco et Jacques Langel ont consulté plusieurs entreprises pour les trois volets. Il est proposé dans un premier temps de présenter un dossier aux financeurs potentiels pour les volets charpente et bois debout. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

- Réfection des bois debout : 19 400,00 € HT
 - Traitement de la charpente : 18 200,00 € HT
 - Plancher et volige : 33 454,00 € HT
 - Honoraires d'architectes : 8 526,00 € HT
- TOTAL : 79 580,00 € HT**

Recettes :

DRAC FC :	15 916 € (20%)
Conseil Régional de FC :	11 937 € (15%)
Conseil Général du Jura :	11 937 € (15%)
Commune :	39 790 € (50%)

TOTAL : 79 580 €

Autres travaux dans les bâtiments :

Les travaux de réfection (peinture, sanitaires et électricité) de la salle de réunion située au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville sont terminés. Il est proposé d'organiser les réunions de commissions communales dans cette salle.

Les fenêtres du presbytère ont été changées comme prévu. Les travaux se sont déroulés sans difficulté particulière.

DALKIA – Nouveau contrat de délégation :

André Plaisantin rappelle que le contrat de délégation prévoit l'extension du réseau actuel. Afin de coordonner les travaux, une réunion s'est tenue avec le cabinet B & R Ingénierie, chargé du réseau d'assainissement. Cette réunion a permis d'identifier les points de rencontre entre les différents réseaux et de s'assurer que les projets pourront être menés en toute cohérence.

Par ailleurs, les services de DALKIA procèdent actuellement à la signature des nouvelles polices d'abonnement avec les abonnés actuels et les nouveaux abonnés. Une rencontre est prévue avec les représentants et les gestionnaires de la Cité Scolaire (Conseil Général du Jura, Conseil Régional de Franche Comté), afin de répondre aux questions de cet abonné.

Parc naturel régional du Haut Jura :

L'avant-projet de charte 2010-2022 a été approuvé par le Comité Syndical du PNRHJ le 3 octobre 2009. Cet avant-projet de charte fait l'objet d'une enquête publique menée sur l'ensemble du territoire du parc du 16 novembre 2009 au 16 décembre 2009. La mairie de Moirans-en-Montagne tiendra à la disposition du public l'ensemble des pièces requises, en particulier le document de cette charte et les plans annexes. Une permanence sera tenue par le Commissaire Enquêteur le vendredi 4 décembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Moirans-en-Montagne.

Afin de mieux identifier les incidences de cette charte pour la commune de Moirans-en-Montagne, une synthèse a été élaborée par Joëlle Gaudin à l'adresse des conseillers municipaux.

Audit paysager ONF :

Pascal Nicod (ONF) a présenté le rendu de l'audit paysager ONF le 14 octobre dernier. Ce diagnostic des paysages permet d'identifier les sites à protéger, à aménager pour le public, à mettre en réseau etc. Un groupe de travail sera constitué, afin de lister les sites concernés, les actions à mettre en œuvre par site, les coûts prévisionnels etc.

SIDEC – Rapport d'activités :

André Plaisantin présente les grandes lignes du rapport d'activités 2008 du SIDEC. Ce syndicat départemental intervient dans 5 grands domaines :

- Energie et Réseaux électriques : 9,7 millions € TTC
- Equipements collectifs (lotissements, eau, assainissement, bâtiments) : 77 millions € TTC
- Informatique de gestion : 416 K€ TTC
- Très haut débit : 272 K€ TTC
- SIG : 165 K€ TTC (233 collectivités adhérentes)

Les montants indiqués correspondent à la somme des programmes d'investissement conduits par le SIDEC, avec les collectivités concernées.

Le rapport complet peut être consulté au secrétariat de la mairie.

Giratoires – appel à candidatures :

Laurence Magnon présente l'état d'avancement de l'appel à projets pour l'aménagement des giratoires de la route départementale. Il s'agit de consulter des artistes pour la création de formes emblématiques de la Cité du Jouet aux trois entrées de Moirans. La consultation se fera selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Fleurissement :

Laurence Magnon présente le projet de plantation pour les fleurs de Toussaint. Le monument aux morts sera également fleuri pour la cérémonie du 11 novembre, comme chaque année.

Commerces non sédentaires :

Laurence Magnon signale que les dates des marchés de fin d'année seront quelque peu modifiées : jeudi 24 décembre de 15h00 à 17h00 et jeudi 31 décembre de 15h00 à 17h00.

Par ailleurs, le commerce de vente à emporter Da Presto Resto ne sera plus présent à Moirans-en-Montagne. Une proposition de friterie a été déposée en mairie.

Règlementation Publicité :

Le livret présentant la réglementation sur la publicité et l'occupation du domaine public est en cours de validation par les services du Parc naturel régional du Haut Jura. Ce livret sera remis à l'ensemble des commerçants, artisans et industriels de Moirans-en-Montagne.

Communication :

La 4^{ème} édition des Brèves Municipales sera diffusée début janvier 2010.

2. Services à la population - Culture :**CCAS – Journée de l'Amitié :**

Christian Millet remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation de cette journée, pour la préparation, la décoration, le service, le nettoyage etc. L'exposition de photos, installée dans la salle des fêtes, à l'occasion de ce repas de l'Amitié, a été transférée au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, pendant la semaine bleue.

Point visio-service en mairie :

Christian Millet informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouveau service sera mis à la disposition du public en mairie de Moirans-en-Montagne, à partir du 1^{er} trimestre 2010. Ce dossier a été porté par le Pays du Haut Jura et la Communauté de Communes Jura Sud. Cinq sites ont été retenus dans le Haut Jura, dont Moirans-en-Montagne, Vaux-les-Saint-Claude, Lajoux, Morez et Saint-Laurent. L'objectif est de permettre aux administrés d'avoir accès à certains services publics, généralement concentrés dans des villes importantes (Saint-Claude ou Lons-le-Saunier), sans se déplacer. Il s'agit donc d'une borne interactive, permettant un accès aux services publics (caisse primaire d'assurance maladie et Pôle Emploi dans un

premier temps), de manière virtuelle (système de type visioconférence). Les accès se feront sur rendez-vous. Ce point visio-guichet sera mis en place à l'accueil de la mairie au rez-de-chaussée. L'acquisition de l'équipement est prise en charge par la Communauté de Communes Jura Sud, avec l'aide de l'Union Européenne (programme Access) et du Conseil Régional de Franche Comté. Le fonctionnement et la maintenance du visio-guichet seront à la charge de la commune.

Après la mise en place d'une station d'enregistrement pour les passeports biométriques, la mairie de Moirans-en-Montagne sera en mesure de proposer aux administrés un accès à d'autres services publics.

Accueil de loisirs Tom Pouce :

Christian Millet et Rachel Triboulet ont participé à une réunion avec les Francas et la Caisse d'Allocations Familiales le 16 octobre dernier. L'objectif de cette rencontre était de jeter les bases du nouveau contrat Enfance & Jeunesse 2010-2013, en tenant compte des nouvelles données sur la fréquentation du centre. La CNAF doit se prononcer sur un éventuel avenant au présent contrat Enfance & Jeunesse, tenant compte de ces nouvelles données.

Par ailleurs, au vu de l'évolution des dépenses, liées directement à l'évolution de la fréquentation, il a été proposé de ne pas reconduire le service d'accueil du midi sans restauration en période périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce service nécessite en effet la présence d'un animateur supplémentaire. Rachel Triboulet ajoute que les Francas ne sont pas favorables à ce type d'accueil, en particulier pour l'enfant, dont le timing de la pause déjeuner, entre la sortie de l'école et la reprise à 13h30, est trop pesant. Il convient de préciser que l'accueil de loisirs Tom Pouce était le seul centre dans le Jura, géré par les Francas, proposant ce type d'accueil.

Commémoration du 11 novembre 1918 :

Christian Millet rappelle aux membres du Conseil Municipal que la traditionnelle commémoration du 11 novembre se tiendra à 11h15. Il est également rappelé que la batterie fanfare Les Gars du Murgin ne pourra pas intervenir pour cette commémoration, par manque d'effectif.

Enfin, M. Millet informe que le carré militaire au cimetière a été rénové par le Souvenir Français.

Education :

Serge Lacroix informe les membres du Conseil Municipal que les écoles et cantines scolaires seront équipées de serviettes en papier et poubelles avec couvercle, dans le cadre des mesures à prendre contre la grippe A.

Par ailleurs, une exposition se tient actuellement au lycée professionnel des Arts du Bois. Il s'agit de réalisations des étudiants en DMA, avec le concours d'un architecte. Le thème portait sur la niche du chien. Serge Lacroix invite les conseillers municipaux à visiter cette exposition, surprenante et tout à fait intéressante.

Cinéma François Truffaut :

Serge Lacroix rappelle que cela fait maintenant un an que la gestion du cinéma François Truffaut a été confiée à l'Association La Fraternelle. Un bilan moral et financier a été transmis par Monsieur Laurent Joublot-Ferré, nouveau secrétaire général de la Fraternelle. Serge Lacroix donne lecture du bilan moral. Globalement, l'activité cinéma à Moirans affiche un bilan encourageant sur le plan qualitatif, tant en termes de programmation, de communication que d'accueil du public par les

bénévoles. Il reste des pistes d'amélioration à explorer, en particulier, l'accueil des scolaires, des actions plus ambitieuses avec le festival Idéklic, la conquête du public moirantin etc. Sur le plan financier, le nombre d'entrées prévisionnel a été dépassé : 6 538 entrées réalisées contre 6 000 prévues, soit 24 personnes en moyenne par séance contre 20 prévues. Globalement, le déficit comptable est légèrement supérieur aux prévisions, en raison du poste « masse salariale ».

Au vu de ces éléments, Serge Lacroix propose de poursuivre le partenariat avec l'Association La Fraternelle, en signant un avenant pour une durée de 3 mois, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre 2009. La nouvelle convention pourra de cette manière être calée sur une année calendaire, ce qui facilite grandement les comptabilités. Serge Lacroix ajoute que cette deuxième année de fonctionnement avec la Fraternelle doit permettre de développer encore l'activité cinéma, pour aboutir à un meilleur résultat financier, et ainsi conserver cette offre culturelle dans la Cité du Jouet.

Musée du Jouet :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2009 a approuvé le transfert complet du musée du jouet de la commune de Moirans-en-Montagne vers la Communauté de Communes Jura Sud à compter du 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, cette modification statutaire est complétée par les modifications suivantes :

Article 13.1 – Développement économique :

Création et financement d'un office de tourisme intercommunal ayant pour vocation :

- L'accueil et l'information des touristes
- La promotion et la signalétique touristique du territoire
- La coordination des acteurs locaux
- L'animation touristique du territoire
- L'élaboration et la commercialisation de produits touristiques avec les partenaires habilités ou en nom propre
- Le suivi des études de développement touristique engagées par la communauté de communes et la mise en œuvre des projets qui pourront en découler
- La gestion, l'acquisition d'équipements touristiques créés par la communauté de communes ou déclarés d'intérêt communautaire.

Annexe 1 :

En matière d'acquisition, de construction ou d'aménagement d'équipements intercommunaux à vocation touristique sont déclarés à ce jour d'intérêt communautaire :

- Voie verte entre Vaux les Saint-Claude et Chancia
- Chemins des contes
- Plage des Plans commune de Lect/Vouglans
- Camping de Vaux les Saint-Claude
- **Aires paysagères de Martigna et Coyron**

Monsieur le Maire propose d'approuver ces modifications de statuts.

L'ensemble des propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Questions foncières et financières :

SIDEC – Effacement Basse Tension et Eclairage public Avenue Jean Jaurès :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le financement définitif de cette opération se décompose comme suit :

Effacement Basse Tension :

Financement définitif :	122 566,21	€ TTC
Part SIDEC :	60 577,64	€
Part EDF :	40 986,14	€
Part communale :	21 002,43	€
Solde à verser au SIDEC :	2 592,43	€

Eclairage public :

Financement définitif :	21 745,55	€ TTC
Part SIDEC :	4 349,11	€
Part communale :	17 396,44	€
Solde à verser :	2 785,44	€

Parc de Racluse :

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier de réfection du parc communal est porté par la Communauté de Communes Jura Sud. Il pourra faire l'objet d'un financement de l'Etat, le dossier est en cours d'instruction. Monsieur le Maire ajoute que le solde du financement de ces travaux de réhabilitation sera pris en charge par la commune de Moirans-en-Montagne, par voie de fonds de concours, à verser à la Communauté de Communes Jura Sud.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente 3 décisions modificatives, impactant le budget général, le budget eau et le budget assainissement.

Presbytère :

Le Conseil Economique de la Paroisse a proposé de participer aux travaux de réfection des 5 fenêtres du presbytère, à hauteur de 50%. Monsieur le Maire propose de signer une convention définissant le plan de financement suivant :

Dépenses :	Montant HT	2 749,47 €
	TVA 5,5%	151,22 €
	TOTAL TTC :	2 900,69 €
Recettes :	Paroisse Les Buis	1 374,74 €
	Commune Moirans	1 525,95 €
	TOTAL	2 900,69 €

L'ensemble de ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Communications :

M. le Maire fait part de diverses informations :

☛ Un courrier de Denis MOREL, maire de Montcusel, remerciant la municipalité pour le prêt de matériel lors du baptême de la cloche Saint-Maurice.

☛ Un courrier de Mme Annie BUFFAUT, directrice de l'école maternelle publique, demandant l'autorisation d'occuper la salle des fêtes le 27 mars 2010 pour la fête de l'école et ajoutant qu'elle remercie toute l'équipe municipale pour les travaux effectués pendant les vacances et pour l'allocation des différents crédits et subventions alloués au cours de l'année.

☛ Un courrier de l'école privée Saint-Joseph, informant de la composition des bureaux APEL et OGEC :

- Mme Sandrine PRUDENT – Présidente de l'APEL
- Mme Magali PEUGET – Présidente de l'OGEC

☛ Un mot de sympathie de Mme Georgette DELACROIX, très touchée par le bouquet de fleurs offert par la municipalité lors de son départ à la retraite.

M. le Maire termine en souhaitant un prompt rétablissement à René MILLET, responsable des services techniques.

La séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Conseillers Municipaux